



Monsieur Jean BASSERES  
Directeur général de Pôle emploi  
1 rue Docteur Gley  
75020 Paris

Paris, le 13 mai 2016

Monsieur le Directeur général,

Comme tous les salariés de Pôle emploi, les salariés d'Ile de France subissent le préjudice de votre refus de négocier au niveau national des dispositions garantissant un minimum de déroulement de carrière.

FO Ile-de-France soutient bien évidemment la délégation nationale FO qui revendique une telle négociation.

Pour autant, FO Ile-de-France ne renonce pas à cette légitime revendication pour les plus de 9000 salariés de notre Direction régionale confrontés, eux aussi, au manque de reconnaissance de leurs efforts professionnels, à des augmentations individuelles insuffisantes et sans critères objectifs.

C'est pourquoi, pour poser ces questions, ces problèmes, et négocier les solutions pour nos collègues placés sous la responsabilité du Directeur régional, Monsieur Philippe BEL, nous l'avons sollicité pour obtenir l'ouverture de négociations pour un déroulement de carrière automatique.

Une première fois, le 29 avril 2016, il nous répond : « *Ces négociations ne sont pas du ressort des établissements régionaux* ».

La formulation ne nous permet pas de comprendre si Monsieur BEL refuse ces négociations ou s'il lui est interdit (par vous-même) de les engager.

Ayant tenté d'obtenir une telle clarification par l'envoi d'un second courrier, nous venons d'obtenir malheureusement une réponse identique en tout point.

C'est pourquoi nous vous demandons de nous indiquer si un Directeur régional, en l'occurrence celui de l'Ile-de-France, a le pouvoir d'engager la négociation que nous demandons ou si vous avez limité ses pouvoirs en la matière.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur général, nos salutations distinguées.

Les Délégués syndicaux FORCE OUVRIERE Pôle emploi Ile-de-France